



Recuperation du cheque de reservation (vefa)

Par **noobix**, le **13/07/2011 à 17:33**

Bonjour, Mon (ex)amie et moi avons signé un contrat de reservation pour une VEFA en mars 2011 et avons déposé un cheque de reservation. N'étant pas mariés nous avons reçu chacun un contrat de reservation. Nous avons démarché les banques et nous avons reçu l'offre de pret. Malheureusement, peu de temps avant la reception de l'offre, nous avons décidé de nous séparer. mon banquier veut bien me faire une attestation de refus de pret mais uniquement pour ma personne. l'offre de pret nous avait été accordée lorsque nous étions deux. Il me parle de clause suspensives. D'après l'art R261-31 CCH : la non obtention des prêts prévus au contrat préliminaire (sauf ceux dont le réservataire déclare faire son affaire personnelle) permettrait de récupérer le cheque. Nous n'avons pas encore vu le notaire. Pensez vous que cela soit possible de récupérer mon argent ? Que dois je faire ? Je vous remercie d'avance pour vos reponses. Cordialement